

CONSEIL MUNICIPAL DU 09 FEVRIER 2010 COMPTE RENDU

Présents : H. TRAPET , G. PERVILHAC, A. GARNIER, P. CANCIANI, M. FROMONOT, A. GARCIA, A. BOC, N. ZANOTO, S. GEORGES, C. HENRIAT, J. CANONICI, M. SAPOLIN.

Pouvoirs : V. DAMIANI, P. MAZURIER.

Secrétaire de séance : P. CANCIANI.

ACCESSIBILITE.

Dans le cadre de la loi de 2005 sur "l'égalité des droits et des chances, la participation citoyenne des personnes handicapées", un plan d'accessibilité des voiries et espaces publics doit être défini dans chaque commune.

Un rapport pour la Commune de Pontigny a été préparé par P. Canciani et complété par H. Trapet. La synthèse du rapport d'accès aux bâtiments publics et sa mise en conformité sont soumises à délibération : accord unanime.

PASS-FONCIER

Ce dispositif est proposé par le Maire afin d'accélérer la réalisation du lotissement des 2 gares. Il vise à faciliter l'accession à la propriété. Il est géré par le CIL de l'Yonne (1 %). Il permet aux primo accédants (sous conditions de revenus, situation familiale, entre autre pas propriétaire depuis deux ans) de bénéficier :

D'une TVA à 5,5%

D'une subvention de 3 000 € (ménage de 3 personnes ou moins) ou de 4 000 € (ménage de 4 personnes ou plus), sur laquelle 2 000 € sont financés par la Commune.

D'une majoration du prêt à taux zéro en plus du doublement du prêt à taux zéro.

D'un prêt différé de 30 à 50 000€ (1% logement).

D'une double garantie : rachat/relogement en cas de difficulté ; accompagnement du ménage (CILGERE) tout au long de l'acquisition.

Un groupe du Conseil sera constitué et examinera les dossiers présentés par Brennus Habitat. Il est donc proposé au Conseil de prévoir :

a) 3 Pass-Foncier pour l'année 2010. Délibération : 13 pour ; 1 contre.

b) d'étendre le dispositif à tout le territoire constructible.

Délibération : 14 pour.

VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL.

La Commune possède une parcelle route de Chablis cadastrée AB 83 d'une surface d'environ 270 m², qui prolonge les propriétés des n° 16, 18, 20. Le propriétaire du 22 bis à souhaité acheter cette parcelle afin d'en faire un jardin. La Mairie est d'accord pour vendre cette parcelle inutilisable pour elle au prix de 10€ le m², plus les frais éventuels à la charge des acquéreurs aux conditions suivantes :

Les propriétaires des n° 16, 18, 20, ont la priorité sur l'achat

La Mairie réalise la vente de l'ensemble de la parcelle, globalement ou en la morcelant.

La proposition de vente sera faite aux 4 propriétaires. Délibération : 13 pour, 1 contre.

CALENDRIER : commissions et budget.

Commissions préparatoires : travaux le 17 Février à 20h00
Assainissement le 2 Mars à 14h30.
CCAS le 2 Mars à 20h00
Finances le 3 Mars à 14h00.

Les autres commissions sont invitées à présenter leurs propositions au plus tard : fin Février
Présentation et vote du Budget : en Conseil le 9 Mars pour les associations et le CCAS.
en Conseil le 30 Mars pour les comptes administratifs 2009 et le budget 2010.

RETRAITE D'UNE EMPLOYEE COMMUNALE.

Mme Maria MORERA prendra sa retraite le 31 Mars 2010. Elle sera remplacée par Mme Virginie JARRAN-QUIGNARD qui passera à temps plein et cessera ses interventions pour le SIVOS.

ELECTIONS REGIONALES.

Elles auront lieu les **14 et 21 Mars 2010**. Afin d'établir la liste des permanences pour les deux scrutins, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux sont priés de bien vouloir faire connaître leurs disponibilités à Guy Pervilhac dès que possible.

MARCHE.

Suite à la maladie du maraîcher, le marché hebdomadaire a été interrompu. Il doit reprendre le 25 Février.

DIVERS.

CEG de Chablis. M le Maire fait part au Conseil de la dernière réunion du syndicat gérant le gymnase.

Après délibération le syndicat a décidé du montant de la participation des communes de Venouse, Rouvray et Bleigny le Carreau. Le forfait sera de 1 000€ par commune. Chacune d'elles devra élire : 1 délégué titulaire, et 1 délégué suppléant.

Chaque commune adhérente doit délibérer.

M le Maire soumet la délibération au vote du Conseil: 11 pour ; 1 contre ; 2 abstentions.

La séance est close à 22h30.